



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte renforcée

**USAGE
RÉSERVÉ !**

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les
pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Interdiction
d'arroser les potagers



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
(Sauf terrain principal
accueillant des compétitions
nationales, de 22h à 02h)



Interdiction
d'arroser les golfs
(Sauf "greens et
départs", de 22h à 02h)



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules,
hors stations
professionnelles



Interdiction
de laver les
bateaux de
plaisance



Réduction minimale de
50 % des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines publiques et
privées



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de remplir et faire l'appoint
en eau des piscines privées à
usage unifamilial

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr